

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2228

Lyon 8e - Avenant n° 1 au bail emphytéotique du 13 mai 1998 consenti à la Ville de Lyon par la Communauté urbaine de Lyon pour une parcelle située 23 avenue de Pressensé - EI 08041

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 4 JUILLET 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 7 JUILLET 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 27 JUIN 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 7 JUILLET 2016
DELIBERATION AFFICHEE LE : 13 JUILLET 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme ROUX de BEZIEUX), M. BRAILLARD, Mme MANOUKIAN (pouvoir à Mme RABATEL), M. HAVARD (pouvoir à Mme BERRA), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. ROYER

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/2228 - LYON 8E - AVENANT N° 1 AU BAIL EMPHYTEOTIQUE
DU 13 MAI 1998 CONSENTI A LA VILLE DE LYON PAR LA
COMMUNAUTE URBAINE DE LYON POUR UNE
PARCELLE SITUEE 23 AVENUE DE PRESSENSE - EI 08041
(DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Aux termes d'une convention sous-seing privé en date du 17 juin 1994, la Communauté urbaine et la Ville de Lyon sont convenues des modalités de construction et de gestion du gymnase annexé au LEP Jean Lurcat sis à Lyon 8^e, 23 avenue de Pressensé. Cette convention prévoyait notamment que le terrain d'assiette du gymnase cadastré BH 61 pour une superficie de 74 a 01 ca, serait donné à bail emphytéotique à la Ville de Lyon, pour un loyer symbolique d'un franc, pour une durée de 99 ans à compter du 1^{er} janvier 1993. Ce bail a été conclu par acte notarié le 10 mai 1998.

Par délibération n° 2014-149 du 11 décembre 2014, le Syndicat Mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a décidé de prolonger la ligne de tramway T1 à partir de son terminus situé à la station Debourg. Ce prolongement passe par la création d'une nouvelle ligne de tramway dénommée T6 reliant la station Debourg aux hôpitaux Est, via le quartier de Mermoz-Pinel. D'une longueur de 6,7 km environ, le tracé prévoit la création de quatorze stations supplémentaires.

La construction de cette nouvelle infrastructure de transport traversera l'avenue de Pressensé et nécessitera de reculer la limite de propriété de la parcelle BH 61 appartenant à la Métropole de Lyon. A cet effet, il est proposé de procéder à la signature d'un avenant n° 1 ayant pour objet de distraire de l'assiette du bail emphytéotique la parcelle nécessaire à l'aménagement du tracé du tramway cadastrée BH 132, d'une surface de 279 m², issue de la division de la parcelle BH 61.

Désormais, la nouvelle assiette foncière du bail emphytéotique au profit de la Ville de Lyon est constituée de l'emprise constituée par la parcelle désormais cadastrée BH 131 d'une contenance de 71 à 22 ca. Il n'est apporté aucune autre novation à toutes les autres dispositions du bail qui demeurent inchangées. Il sera procédé en conséquence à l'établissement par acte notarié d'un avenant n° 1 au bail emphytéotique du 13 mai 1998 afin de modifier l'assiette foncière selon les modalités sus-décrites.

Les frais notariés seront pris en charge par la Métropole de Lyon.

Vu le bail emphytéotique du 13 mai 1998 ;

Vu la délibération n° 14.149 du Comité syndical du SYTRAL du 11 décembre 2014 ;

Vu l'avis favorable de M. le Maire du 8^e arrondissement en date du 21 juin 2016 ;

Vu le projet d'avenant n° 1 au bail emphytéotique du 13 mai 1998 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. L'avenant n° 1 au bail emphytéotique du 10 mai 1998 aux conditions susvisées est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

N. GAY